

Pour découvrir de l'intérieur le monde de l'université et de la vie étudiante, une immersion est possible en cours de L1 (1^{re} année de licence). Le futur étudiant peut ainsi confronter ses représentations à la réalité des études universitaires. Toutes les universités mettent souvent en place des dispositifs particuliers pour permettre ce type d'expérience aux lycéens.

NANTES

Public : élèves de terminale

Dispositif : "Université à l'essai"

Assister à un ou deux cours au choix (dans une liste) en licence ou en DUT aux côtés d'étudiants de première année. Visiter le campus et les bibliothèques universitaires. Déjeuner (facultatif) au RU (restaurant universitaire). Échanger avec des étudiants (sur certains campus).

Dates : du 13 au 17 février 2017 pour les licences de Nantes, La Roche-sur-Yon et l'IUT de Saint-Nazaire.

En février et mars 2017 (hors vacances scolaires) pour l'IUT de La Roche-sur-Yon.

Les 1^{er} et 8 février 2017 et les 1^{er}, 8 et 15 mars 2017 pour l'IUT de Nantes.

Inscription : inscription obligatoire en ligne à partir du 21 janvier 2017.

Les filières à découvrir

Pendant les vacances d'hiver :

• **Licences à Nantes :** Droit ; Économie Gestion ; Géographie ; Histoire ; Histoire de l'art et archéologie ; Langues ; Lettres ; Philosophie ; Psychologie ; Sciences ; Sociologie ; STAPS.

• **Licences à La Roche-sur-Yon :** Droit ; Langues.

• **DUT à Saint-Nazaire :** Génie Chimique - Génie des Procédés ; Génie Civil ; Génie Industriel et Maintenance ; Gestion Logistique et Transport ; Mesures Physiques ; Techniques de Commercialisation.

En février et mars (hors vacances) :

• **DUT à Nantes :** Génie Électrique et Informatique Industrielle ; Génie Mécanique et Productique ; Génie Thermique et Énergie ; Gestion des Entreprises et des Administrations ; Informatique ; Qualité, Logistique Industrielle et Organisation ; Sciences et Génie des Matériaux.

• **DUT à La Roche-sur-Yon :** Génie Biologique ; Gestion des Entreprises et des Administrations ; Information Communication ; Réseaux et Télécommunications.

www.lyceens.univ-nantes.fr

ANGERS

Public : élèves de première et terminale

Dispositif : "M'essayer c'est m'adopter"

Assister à des cours en conditions réelles avec les étudiants de L1, DUT ou cursus ingénieur : cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques. Tester des activités physiques proposées au centre sportif universitaire.

Dates : du 20 au 25 octobre 2016 et du 13 au 17 février 2017.

Les filières à découvrir

Les composantes de l'université d'Angers qui participent au dispositif : IUT, Faculté de droit, d'économie et de gestion, UFR Santé, UFR Esthna, Tourisme et culture, Faculté des sciences, Faculté des lettres, langues et sciences humaines, Campus de Cholet, ISTIA, écoles d'ingénieurs.

La liste des cours proposés par chaque composante n'est pas encore connue pour la période de février. Veuillez consulter le site de l'université <http://www.univ-angers.fr/fr/profils/lyceen/decouvrir-l-universite/m-essayer-c-est-m-adopter.html>

LE MANS

Public : élèves de première et terminale

Dispositif : "Couralafac"

Assister à des cours sous forme de conférences, travaux dirigés, travaux pratiques. Assister à une présentation de l'offre de formation (pour certaines composantes).

Date : le 29 novembre 2016.

Inscription : inscription par le lycée.

Les cours à découvrir

La liste des cours proposés par chaque composante n'est pas encore connue pour la période de février.

Veuillez consulter le site de l'université http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/orientation_et_insertion_professionnelle/couralafac.html?search-keywords=couralafac

↳ La période de césure

C'EST QUOI ?

La période dite « de césure » s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire. Elle peut se faire en France mais aussi à l'étranger.

QUAND ET COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Tout projet de césure est cependant soumis à l'approbation du chef de l'établissement d'inscription d'origine de l'étudiant au moyen d'une lettre de motivation en indiquant les modalités de réalisation. La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus. Elle devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.

Pendant la période de césure, il est nécessaire que l'étudiant soit inscrit au sein de son établissement, ce qui lui permet d'obtenir une carte d'étudiant. Avec

cette carte, il conserve les avantages liés au statut. Dans certains cas, les étudiants boursiers peuvent en conserver le bénéfice.

POUR QUOI FAIRE ?

- une autre formation ;
- du bénévolat ;
- un service civique ;
- une création d'activité (la césure doit s'inscrire dans le dispositif de « l'étudiant-entrepreneur ». L'étudiant obtient alors un diplôme d'étudiant entrepreneur porté par les pôles Pépites).

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid34333/la-cesure.html